

Services de greffage et de plantation pour la régénération et le rajeunissement de la collection de matériel génétique des pommes de la BCC

Le préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis public destiné à la collectivité des fournisseurs pour lui faire part de l'intention d'Agriculture et Agroalimentaire Canada d'attribuer à un fournisseur sélectionné à l'avance un contrat de service, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

BESOIN

Des services de greffage et de plantation pour la régénération et le rajeunissement de la collection de matériel génétique des pommes de la BCC, en utilisant des porte-greffes de pommiers GENEVA® 11 et GENEVA® 41 qui sont certifiés comme étant résistants aux virus et aux maladies.

Printemps 2023 : Des services de greffage et de plantation pour 3000 bourgeons à bois dormants à partir des vergers de la BCC.

Été et automne 2023 : Des services de greffage et de plantation pour 2000 bourgeons à bois en croissance active d'obtentions végétales, difficiles ou fragiles, et de variétés sensibles de pommiers.

Au cours des années suivantes, les mêmes étapes seront répétées. Les produits livrables sont estimés à 2 800 porte-greffes et 2 800 greffes et arbres plantés pour l'exercice 2024-2025 et de 2 800 porte-greffes et 2 800 greffes et arbres plantés pour l'exercice 2025-2026.

DURÉE DU CONTRAT :

Date de début: 1 Mai 2023, Date de fin: 30 Mars 2026.

VALEUR ESTIMÉE :

81,837.50 \$ CA (+taxes)

AF 23-24 Greffage & Plantation	\$26,837.50
AF 24-25 porte-greffes G®11/41	\$10,000.00
AF 24-25 Greffage & Plantation	\$15,000.00
AF 25-26 porte-greffes G®11/41	\$15,000.00
AF 25-26 Greffage & Plantation	\$15,000.00

FOURNISSEUR PRÉSÉLECTIONNÉ

Upper Canada Growers Ltd.
921 Concession 2 Road
Niagara on the Lake ON L0S 1J0

JUSTIFICATION DU RECOURS À UN FOURNISSEUR UNIQUE

UCG est le seul entrepreneur autorisé au Canada à faire pousser et à distribuer des porte-greffes de pommiers GENEVA® 11 et GENEVA® 41. La BCC a besoin de ce porte-greffe précis pour ses propriétés nanifiantes, exemptes de virus et résistantes aux maladies.

UCG est situé à proximité de la BCC (4,5 km), ce qui permet un transport efficace et sécuritaire du matériel. Il est également le seul entrepreneur capable de recueillir des rameaux-greffons frais de taille étalonnée des 1 460 obtentions de cinq vergers à la BCC.

Les greffes ont un meilleur taux de réussite, tant pour les porte-greffes que pour les rameaux-greffons, lorsque le temps de transport est réduit au minimum. Les porte-greffes se trouveront déjà à UCG. Le transport vers un autre endroit pour la greffe entraînerait une possibilité accrue de contamination et une diminution considérable de la viabilité et de la réussite des greffes.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉNONCÉ DES CAPACITÉS

-L'entrepreneur doit fournir la preuve qu'il est autorisé à faire pousser et à distribuer des porte-greffes de pommiers GENEVA® 11 et GENEVA® 41 au Canada.

-L'entrepreneur doit fournir la preuve qu'il effectue des greffes sur table dans ses installations.

-L'entrepreneur doit fournir la preuve qu'il utilise des techniques de microgreffage et qu'il possède des installations où les porte-greffes et les arbres ayant fait l'objet de microgreffage pourront pousser pendant deux mois.

-L'entrepreneur doit fournir des Ellepot et la preuve de plateformes de transport de retour sûr pour les arbres greffés dans le PAC de la BCC.

DATE ET HEURE DE CLÔTURE POUR LA PRÉSENTATION D'UN ÉNONCÉ DES CAPACITÉS

Les fournisseurs ont jusqu'au **26 Avril 2023 à 14 h (HNE)** pour présenter un énoncé des capacités.

Les fournisseurs qui s'estiment entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour fournir les biens, les services ou les services de construction décrits dans le PAC peuvent présenter un énoncé de capacités par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé des capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

PRÉAVIS D'ADJUCIDATION DE CONTRAT

L'État fait savoir par la présente qu'il a l'intention de n'inviter à soumissionner que l'entreprise susmentionnée. Pour toute question concernant ce marché, veuillez-vous adresser à l'autorité contractante.

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis public, d'une durée minimale de 15 jours civils, informant la communauté des fournisseurs qu'un ministère ou un organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance. Si, pendant la période d'affichage, aucun fournisseur ne présente d'énoncé

des capacités répondant aux exigences précisées dans le PAC, l'autorité contractante pourra alors procéder à l'attribution du contrat. Toutefois, s'il s'avère qu'un énoncé des capacités remplit les exigences énoncées dans le PAC, l'autorité contractante lancera alors un processus d'appel d'offres en bonne et due forme.

Les fournisseurs qui s'estiment qualifiés et en mesure de fournir les services ou les biens précités peuvent présenter par écrit, soit par courrier, par télécopieur ou par courriel, un énoncé de capacités à la personne-ressource désignée ci-dessous, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé des capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

Le numéro de la demande, le nom de l'autorité contractante et la date de clôture du PAC doivent apparaître dans votre énoncé de capacités en caractères d'imprimerie.

L'État se réserve le droit de négocier les conditions de tout marché avec les fournisseurs.